

Les maisons de justice :
un point de rencontre essentiel
pour rétablir la confiance
du citoyen dans la Justice

**Accueil social
de première ligne**



.be

Vous avez des difficultés avec la justice ?

Vous vous posez des questions sur votre divorce ?

Vous avez été victime d'une infraction et voulez savoir quels sont vos droits ?

Les assistants de justice des maisons de justice vous informent dans le cadre de l'accueil social de première ligne.

▶ Qu'est ce que l'accueil social de première ligne ?

L'accueil social de première ligne consiste à accueillir et informer le citoyen confronté à des questions ou difficultés en rapport avec la justice dans des domaines bien précis.



Quels sont les domaines ?

Dans le domaine civil :

- séparation, divorce
- généralités concernant l'autorité parentale
- hébergement principal, secondaire ou alterné des enfants
- droit aux relations personnelles

Dans le domaine pénal :

- la médiation pénale
- l'alternative à la détention préventive
- la probation
- la peine de travail / le travail d'intérêt général
- la libération conditionnelle
- la libération à l'essai en défense sociale
- la réhabilitation - l'effacement
- la surveillance électronique
- le congé pénitentiaire
- l'interruption de l'exécution de la peine.
- la détention limitée
- la mise en liberté provisoire en vue de l'éloignement du territoire ou de la remise.
- la libération provisoire pour raisons médicales
- le remplacement de la peine privative de liberté prononcée par le juge pénal par une peine de travail

Informations aux victimes d'infractions

- droits de la victime
- parties civiles / personnes lésées

Généralités concernant les procédures devant les tribunaux civils et pénaux.

▶ Que pouvez-vous attendre ?

Face à la question que vous lui soumettez, l'assistant de justice vous écoute, vous informe des diverses possibilités existantes ou vous oriente éventuellement vers des services spécialisés

L'accueil social de première ligne est gratuit et garantit l'anonymat.

Exemples :

- Êtes-vous sur la bonne voie ?
- Pouvez-vous encore entreprendre quelque chose ?
- Y a-t-il un service qui peut vous aider ?
- Cela vaut-il la peine de consulter un avocat ?
- Dans quelle direction cela doit-il évoluer ?

Où trouver une maison de justice près de chez vous ?

Les Maisons de justice francophones

Arlon

Avenue de la Gare, 59
6700 ARLON
Tél. : 063 42 02 80
maisondejustice.mons@just.fgov.be

Bruxelles

Rue de la Régence 63 (4e étage)
1000 BRUXELLES
Tél. : 02 557 79 11
maisondejustice.bruxelles@just.fgov.be

Charleroi

Rue Basslé 23-25
6000 CHARLEROI
Tél. : 071 23 04 20
maisondejustice.charleroi@just.fgov.be

Dinant

Rue de Maibes 5
5500 DINANT
Tél. : 082 21 38 00
maisondejustice.dinant@just.fgov.be

Eupen

Aachenerstrasse 62
4700 EUPEN
Tél. : 087 59 46 00
maisondejustice.eupen@just.fgov.be

Huy

Chaussée de Liège 76
4500 HUY
Tél. : 085 27 82 20
maisondejustice.huy@just.fgov.be

Liège

Bd de la Sauvenière 32
boîte 11
4000 LIEGE
Tél. : 04 232 41 11
maisondejustice.liège.@just.fgov.be

Marche-en-Famenne

Allée du Monument 2
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
Tél. : 084 31 00 41
maisondejustice.marche-en-famenne@just.fgov.be

Mons

Chaussée de Binche 101
7000 MONS
Tél. : 065 39 50 20
maisondejustice.mons@just.fgov.be

Namur

Boulevard Frère-Orban 5
5000 NAMUR
Tél. : 081 24 09 10
maisondejustice.namur@just.fgov.be

Neufchâteau

Rue Saint-Roch 8
6840 NEUFCHATEAU
Tél. : 061 27 51 70
maisondejustice.neufchateau@just.fgov.be

Nivelles

Rue des Frères Grislein 21
1400 NIVELLES
Tél. : 067 88 27 60
maisondejustice.nivelles@just.fgov.be

Tournai

Place Reine Astrid 7
7500 TOURNAI
Tél. : 069 25 31 10
maisondejustice.tournai@just.fgov.be

Verviers

Rue Saint Remacle 22
4800 VERVIERS
Tél. : 087 32 44 50
maisondejustice.verviers@just.fgov.be

Les Maisons de justice néerlandophones

Antwerpen

Kipdorp 44-46
2000 ANTWERPEN
Tel: 03 206 96 20
justitiehuis.antwerpen@just.fgov.be

Brugge

Predikherenrei 4
8000 BRUGGE
Tel: 050 44 76 00
justitiehuis.brugge@just.fgov.be

Brussel

Regentschapsstraat 63 (2de verdiep)
1000 BRUSSEL
Tel: 02 557 76 11
justitiehuis.brussel@just.fgov.be

Dendermonde

Zwarte Zustersstraat 8
9200 DENDERMONDE
Tel: 052 25 05 20
justitiehuis.dendermonde@just.fgov.be

Gent

Cataloniëstraat 6-9
9000 GENT
Tel: 09 269 62 20
justitiehuis.gent@just.fgov.be

Hasselt

Maagdendries 3
3500 HASSELT
Tel: 011 29 50 40
justitiehuis.hasselt@just.fgov.be

Ieper

R. Colaertplein 31
8900 IEPER
Tel: 057 22 71 70
justitiehuis.ieper@just.fgov.be

Kortrijk

Burgemeester Nolfstraat 51
8500 KORTRIJK
Tel: 056 26 06 31
justitiehuis.kortrijk@just.fgov.be

Leuven

Bondgenotenlaan 116 bus 3
3000 LEUVEN
Tel: 016 30 14 50
justitiehuis.leuven@just.fgov.be

Mechelen

Schoolstraat 9
2800 MECHELEN
Tel: 015 43 36 11
justitiehuis.mechelen@just.fgov.be

Oudenaarde

Lappersfort, 1
9700 OUDENAARDE
Tel : 055 31 21 44
justitiehuis.oudenaarde@just.fgov.be

Tongeren

Kielenstraat 24
3700 TONGEREN
Tel: 012 39 96 66
justitiehuis.tongeren@just.fgov.be

Turnhout

Merodecenter 1 – Merodelei
2300 TURNHOUT
Tel: 014 47 13 40
justitiehuis.turnhout@just.fgov.be

Veurne

Iepersessteenweg, 87
8630 VEURNE
Tel: 058 33 23 50
justitiehuis.veurne@just.fgov.be



Service public fédéral
Justice

Service Communication et Documentation

115 boulevard de Waterloo

1000 Bruxelles

Tél. : 02 542 65 11

<http://www.just.fgov.be>

Editeur responsable : A. Bourlet — Bd de Waterloo 115 — 1000 Bruxelles